



BS\_2024\_26

## DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

### Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le quatre avril deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

#### PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. CAUDAL*), Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Frédéric LAUNAY, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

**Secrétaire de séance : Frédéric MILLET**

**Titulaires : 12**

**Quorum : 7**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**Pouvoir : 1**

**A DISTANCE (non votant) :** M. Fabrice SANCHEZ

#### ABSENTS :

MM. Claude CAUDAL (*pouvoir à M. BRARD*) et Jean-Marc JOUNIER

---

### APPROBATION DE LA TRANCHE 1 DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

Après consultation des commissions territoriales, il est proposé d'arrêter la 1<sup>ère</sup> tranche du programme 2025 de travaux de renouvellement des canalisations comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Territoire	Date avis de la CT	Montant total en € HT (Études et travaux)
ANCENIS	20/03/24	1 250 000
CAMPBON - SILLON	13/02/24	1 125 000
GRANDLIEU	19/03/24	1 250 000
NORT-SUR-ERDRE	21/03/24	2 314 000
PAYS DE LA MEE	26/03/24	1 900 000
PAYS DE RETZ	19/02/24	2 045 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS	22/02/24	1 127 000
GUEMENE	12/02/24	1 558 000
CCSE	27/03/24	355 000
VAL SAINT MARTIN	27/03/24	225 000
VIGNOBLE	15/03/24	770 000
<b>Total général</b>		<b>13 919 000</b>

Les opérations par territoire sont présentées aux membres du bureau.

Elles seront réalisées sur les marchés de travaux annuels lesquels seront attribués à l'automne 2024.

Suite à ces informations,

**Le Bureau syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2015 (CS\_2020\_30) portant délégations de compétences au Bureau syndical et au Président,  
Vu les avis favorables des commissions territoriales d'atlantic'eau,  
Vu le programme de travaux présenté ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la tranche 1 du programme de travaux 2025 conformément au tableau ci-dessus pour un montant total de 13 919 000 € HT,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jean Michel BRARD



BS\_2024\_26

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 11/04/2024

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 11/04/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication